Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Bernard Lescaze, Jean-Marc Guscetti, Guy Savary et Jean-Pierre Lyon, acceptée par le Conseil municipal le 15 mai 2002, intitulée: «Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre et à intensifier ses démarches afin que le Musée Jean Tua de l'automobile libère enfin les locaux dans lesquels il se trouve actuellement, car il n'est plus acceptable que ce musée rende impossible la réalisation d'un projet culturel dit «BAC + 3», proposé dans la motion M-312, qui a été votée à l'unanimité (moins une abstention) le 20 septembre 1999 par l'ensemble du Conseil municipal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En vue de libérer les locaux occupés par le Musée Jean Tua de l'automobile et du cycle pour la réalisation du projet dit «BAC + 3», le Conseil administratif a entrepris les démarches suivantes.

Avant la motion M-263, il faut rappeler deux démarches:

– février 2000-avril 2001: tentative avortée de reloger le Musée Tua à la rue Giuseppe-Motta 20, locaux entre-temps occupés par Mottatom. La proposition avait reçu l'assentiment de la Fondation du Musée Jean Tua;
– février 2001-février 2002: des contacts sont également établis avec la direction du Musée international de l'automobile.

Depuis le vote de la motion M-263, le 15 mai 2002:

Le 17 décembre 2002, une entrevue entre le Conseil administratif et la Fondation du Musée Jean Tua a eu lieu au Palais Eynard pour évoquer l'occupation devenue irrégulière des locaux depuis la dénonciation de la convention. A cette occasion, il a été une nouvelle fois proposé à M. Tua, respectivement à la fondation, de déménager la collection au Musée international de l'automobile, la Ville prenant en charge une partie des frais de déménagement. Cette offre a cependant été subordonnée à une véritable donation de la collection.

Par lettre du 28 janvier 2003, la fondation a informé le Conseil administratif qu'elle acceptait le principe d'un déplacement du musée dans les sous-sols de la halle 7 de Palexpo et d'une donation de la collection. Cette acceptation est cepen-

dant subordonnée à plusieurs conditions touchant le nom de la future entité, l'usage des locaux et la direction du musée. Ces démarches n'aboutiront finalement pas.

Depuis son entrée en fonction le 1er juin 2003, M. Patrice Mugny, nouveau conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, a poursuivi les contacts avec les membres responsables de la fondation du musée et a multiplié les démarches en vue de trouver une solution pour reloger ce musée:

– des entretiens ont eu lieu régulièrement avec M. Jean Tua et M. Bernard Lescaze, membres de la fondation, pour trouver des solutions. Les dates des entretiens sont les suivantes: en 2003, le 18 août, le 29 septembre et le 17 novembre; en 2004, le 8 janvier, le 23 février et le 5 avril;
– une conférence de presse faisant état de la situation s'est tenue le vendredi 5 septembre 2003, avec un large appel, au niveau romand, pour reloger ce musée;
– suite à cette conférence de presse, le 10 septembre, un appel par courrier est fait à l'ensemble des mairies des communes genevoises;
– des démarches ont à nouveau été entreprises dès 2004 auprès de la Fondation du Musée international de l'automobile de Genève, récemment restructurée (rendez-vous et échanges épistolaires);
– dans le cadre des relations transfrontalières, des démarches ont été entreprises auprès de la mairie d'Annemasse. En date du 27 février 2003, M. Dupessey, maire adjoint d'Annemasse, écrit à M. Mugny pour confirmer l'intérêt de la commune d'Annemasse pour l'accueil de la collection Jean Tua sur territoire français. Il est question de l'achat (intercommunal) des bâtiments du site de Bois Salève, sur la commune d'Etrembières. La collection pourrait y trouver sa place. La Communauté de communes n'effectuera finalement pas cet achat, mais la municipalité d'Annemasse est toujours intéressée à la collection et cherche activement des locaux pour le musée;
– des négociations sont actuellement en cours avec les commissaires du Syndicat d'études du Genevois haut-savoyard pour la mise à disposition de locaux; la plus belle perspective, mais à l'horizon 2012, étant le futur pôle de la gare CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse);
– en recherche d'une solution intermédiaire pour le relogement de la collection, des démarches ont été entreprises auprès de M. Bénédict Hentsch (parallèlement et en soutien de la fondation) pour un usage, même temporaire, des locaux de l'ancien bâtiment Pic-Pic, dont il est devenu propriétaire. La réponse a été négative.

Au cours de ces quatre années de négociations, il apparaît que les exigences de M. Tua ont passablement fluctué et qu'il n'a guère essayé de s'adapter aux

solutions élaborées par le département des affaires culturelles, notamment d'accepter une solution transitoire jusqu'à l'installation des collections dans la future gare CEVA d'Annemasse (proposition avancée par la commune).

Finalement, le 9 juin 2004, M. Mugny a annoncé officiellement par courrier à la fondation que le Conseil administratif a décidé de lancer une procédure d'évacuation des locaux de la rue des Bains. Des préavis avaient été lancés lors des dernières réunions avec MM. Tua et Lescaze, ainsi que dans un courrier envoyé le 6 avril par M. Boris Drahusak, directeur du département des affaires culturelles. La procédure d'évacuation sera lancée par le Secrétariat général dès la fin des vacances judiciaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 2 septembre 2004.